



# Fonds De Commerce / Droit Au Bail Prêt À Porter Vannes (56)

Publié sur [actify.fr](https://actify.fr) le avril 3, 2024

162 vues

## Adresse:

ZONE COMMERCIALE KERLANN 2 - 46, RUE THEOPHRASTE RENAUDOT

## Date de fin de commercialisation:

25/04/2024

## Date limite de dépôt des offres:

25/04/2024

## Etude:

Lex MJ

Dans le cadre de la liquidation judiciaire de la SAS SUPERVAN (800 534 075), est envisagée la cession du fonds de commerce dont les caractéristiques sont exposées ci-après.

## FONDS DE COMMERCE SITUE :

**ZONE COMMERCIALE KERLANN 2**

**46, RUE THEOPHRASTE RENAUDOT**

**56000 VANNES**

## Droit au bail

Descriptif : Au sein d'un ensemble commercial comprenant environ 1.664 m<sup>2</sup> GLA de surface commerciale et un parking commun, un local n°5 d'une surface GLA de 294 m<sup>2</sup> environ, dont 265 m<sup>2</sup>



à usage de vente.

Destination : Prêt-à-porter mixte et accessoires s'y rapportant, à l'exclusion de toute autre activité, le tout sous l enseigne « SUPERDRY ».

Durée du bail : 10 années entières et consécutives à compter du 25/06/2014.

Loyer : 8% HT sur le chiffre d'affaires, sans pouvoir être inférieur à 60.000 € HT et hors charges en principal.

L'appel de loyer du 1er trimestre 2024 s'élève à 25.639,71 € TTC (dont provision sur charges et provision taxe foncière et indexation du dépôt de garantie).

Dépôt de garantie : 18.249,48 €, correspondant au quart du loyer minimum garanti.

Autres clauses : En attente d'éléments complémentaires.

### **Clientèle, achalandage**

Actifs corporels

\*\*\*

**Date limite de réception des offres : jeudi 25 avril 2024 à 16h00** en l'Etude LEXMJ, 29 rue de Lorient 35000 RENNES.

L'attention des candidats est attirée sur le fait que le dépôt d'une offre engage le pollicitant jusqu'à la décision du juge-commissaire et que toute offre déposée ne pourra être retirée avant l'ordonnance.

Votre offre doit être accompagnée d'un chèque de dédit de 10% du montant proposé et d'une attestation de financement bancaire de l'intégralité du prix proposé.

*Dossier et renseignements complémentaires : s.rodier@lexmj.fr*